



Auxquelles seront adjugés, à l'audience de vente du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de MONTAUBAN, au plus offrant des enchérisseurs, les biens et droits immobiliers suivants:

**DESIGNATION DE L'IMMEUBLE SAISI**

- des biens situés commune de Saint Nicolas de la Grave (82 cadastrés:

**PROPRIETES BATIES**

ZD 28 213 chemin de Bigarrat Maison

**PROPRIETES NON BATIES**

ZD 28 213 chemin de Bigarrat 35a 60ca

Saisis à l'encontre de :

Aux requêtes, poursuites et diligences de :

**la BANQUE POPULAIRE OCCITANE** dont le siège social se trouve 33-43 avenue Georges Pompidou 31135 BALMA CEDEX , Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable , inscrite au registre de commerce et des sociétés TOULOUSE sous le numéro 560.801.300 agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège

Ayant constitué Maître Jean CAMBRIEL Avocat membre de la SCP CAMBRIEL DE MALAFOSSE STREMOUHOFF GERBAUD-COUTURE ZOUANIA Avocats au Barreau près le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MONTAUBAN, domiciliés 10 Rue Armand Cambon à MONTAUBAN 82054 lequel se constitue sur la présente poursuite de vente.

**En vertu et pour l'exécution de :**

♦ de la copie exécutoire d'un acte de prêt reçu par Maître Claude Salord, notaire à Saint Nicolas de la Grave en date du 7 octobre 2003 contenant prêt de la somme de 69.000 €

♦ de la copie exécutoire d'un acte de prêt reçu par Maître Claude Salord, notaire à Saint Nicolas de la Grave, en date du 18 mai 2010 contenant prêt de la somme de 50.000 €

♦ d'un bordereau d'inscription d'hypothèque judiciaire conventionnelle  
publié le 18 novembre 2003 volume 2003 V n° 1391

♦ d'un bordereau d'inscription d'hypothèque judiciaire conventionnelle  
publié le 22 juin 2010 volume 2010 V n° 694 renouvelé le 24 mars  
2016 volume 2016 V n° 308 repris pour ordre le 21 avril 2016 volume  
2016 V n° 393

commandement du ministère de Maître Maurel Touron en date du  
28/06/2017 a été délivré

**Pour avoir paiement de la somme de :**

♦ **Prêt de 69.000 €**

- échéances échues et impayées..	1.645,44 €
- intérêts de retard s/échéances impayées au taux de 4,40 % du 02/01/2014 au 11/5/2017.....	236,96 €
- capital restant du.....	26.925,16 €
- intérêts s/capital au taux de 4,40 % du 01/03/2014 au 11/5/2017.....	3.786,81 €
- indemnité forfaitaire 7 %.....	1.884,76 €
- à déduire acompte.....	9.950,00 €
- intérêts au taux conventionnel de 4,40 % calculés s/24.529,13 € à compter du 12/5/2017 jusqu'au parfait paiement.....	<u>Mémoire</u>

**Sous total sauf mémoire..... 24.529,13 €**

♦ **Prêt de 50.000 €**

- échéances échues et impayées....	3.445,52 €
- intérêts de retard sur échéances impayées au taux de 6 % du 21/12/2013 au 11/05/2017.....	670,98 €
- capital restant du.....	13.038,75 €
- intérêts de retard s/capital au taux de 6 % du 21/3/14 au 11/5/17.....	2.458,43 €
- indemnité forfaitaire 10 %.....	1.303,87 €
- intérêts de retard au taux de 6 % calculés s/16.484,27 €.....	<u>Mémoire</u>

**Sous total sauf mémoire..... 20.917,55 €**

♦ **provision sur frais de procédure..... 1.000,00 €**

**TOTAL SAUF MEMOIRE..... 46.446,68 €**

Le coût du commandement et tous frais conséquents faits ou à faire, susceptibles d'être avancés par le créancier pour le recouvrement de sa créance et la conservation de son gage et sous réserve et sans préjudice de tous autres dus, droits et actions, des intérêts sur intérêts en cours, de tous autres frais et légitimes accessoires, offrant de tous détail et liquidation en cas de règlement immédiat et en tenant compte de tous acomptes qui auraient pu être versés.

Ce commandement n'ayant pas reçu satisfaction, a été publié pour valoir saisie au service de la publicité foncière de Moissac le 23/08/2017 volume 2017 S n° 18.

Le service de la publicité foncière de Moissac a délivré le 23/08/2017 l'état hypothécaire ci annexé certifié à la date de publication du commandement de payer valant saisie.  
(Cf État hypothécaire ci-annexée)

De même et par exploit en date du 22/09/2017 délivré par Me Maurel Touron, La BANQUE POPULAIRE OCCITANE a fait délivrer à ..... assignation à comparaître à l'audience d'orientation de Monsieur le Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de MONTAUBAN pour le **Judi 16 Novembre 2017 à 9 h**  
(Cf assignation ci-annexée)

### **DESIGNATION DES BIENS ET DROITS IMMOBILIERS A VENDRE**

- des biens situés commune de Saint Nicolas de la Grave (82 cadastrés:

#### **PROPRIETES BATIES**

ZD 28 213 chemin de Bigarrat Maison

#### **PROPRIETES NON BATIES**

ZD 28 213 chemin de Bigarrat 35a 60ca

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

### **ORIGINE DE PROPRIETE**

Les biens dont s'agit appartiennent à ..... en vertu d'un acte d'acquisition reçu par Maître Salord, notaire à Saint Nicolas de la Grave, en date du 11/03/2003, publié à la conservation des hypothèques de Castelsarrasin le 18/04/2003 volume 2003 P n° 1079.

### **DESCRIPTION**

Selon acte en date du 6 Septembre 2017, Me Maurel Touron a établi un procès-verbal descriptif des biens et droits immobiliers mis en vente ci-après annexé.

(Cf. PV Descriptif ci-annexé)

La copie de la matrice cadastrale avec plan a été délivrée le 16/05/2017 par le pôle de topographie et de gestion cadastrale

(Cf. extraits cadastraux ci-annexés)

### **VENTE DANS UN IMMEUBLE EN COPROPRIETE**

SANS OBJET

### **RENSEIGNEMENTS D'URBANISME**

Les renseignements d'urbanisme seront annexés au présent cahier des charges et feront l'objet d'un dire ultérieur.

### **DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE UNIQUE**

Conformément à l'article L 271-4-1 du titre 7 du livre II du code de la construction et de l'habitation, il est annexé au présent cahier des conditions de la vente, le dossier de diagnostic technique établi par la société CME en date du 07/09/2017

(Cf. dossier de diagnostic technique ci-annexé)

### **OCCUPATION**

Les biens mis en vente sont occupés par l'épouse du propriétaire.

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de l'occupation éventuelle sans recours contre le vendeur poursuivant la vente.



### **MISE A PRIX**

L'adjudication aura lieu en UN lot selon la mise à prix ci-après indiquées : 49.000 €, outre les clauses et conditions particulières et générales du présent cahier des charges

Toutes les indications qui précèdent ont été réunies par l'Avocat poursuivant, à l'aide de renseignements qu'il a pu se procurer, de notes ou documents desquels ils ont été puisés.

En conséquence, il ne pourra être recherché à l'occasion d'erreurs, inexactitudes ou omissions, qui pourraient s'y trouver malgré tout le soin apporté.

Il appartiendra à l'adjudicataire comme subrogé aux droits du vendeur de se procurer lui-même tous titres établissant la propriété du lot immobilier mis en vente ainsi que de vérifier tous autres éléments.

### **SERVITUDE**

Concernant les éventuelles servitudes, les acquéreurs éventuels sont invités à se reporter aux renseignements sommaires urgents annexés au présent cahier des charges.

### **RESEAUX ET ASSAINISSEMENT**

Il est porté à la connaissance des acquéreurs qu'aucune vérification de la conformité des réseaux et assainissement n'a pu être effectuée. Il appartiendra à l'adjudicataire de prendre en charge le cas échéant la mise en conformité de ces réseaux.

### **CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE**

Les conditions générales de la vente sont déterminées par l'annexe 1 à l'article 12 du Règlement Intérieur National de la Profession d'Avocat annexé aux présentes.

Ainsi fait et dressé par Maître Jean CAMBRIEL Avocat membre de la SCP CAMBRIEL DE MALAFOSSE STREMOUHOFF GERBAUD COUTURE ZOUANIA, Avocat poursuivant

A MONTAUBAN le 26 septembre 2017

Me Jean CAMBRIEL

